

**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu de la séance du vendredi 24 janvier 2020 à 20h.

Date de convocation : 20 janvier 2020.

Date d'affichage : 31 janvier 2020.

L'an deux mil dix-vingt, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Florian BOUCHARD, Michel ROCHETTE, et Mmes Suzanne CHANUT, Ghislaine SALBREUX, Corinne GIRRES, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON.

Mme Ingrid GAY arrivée en séance à 20h05 n'a pas participé au vote de la délibération n° 2020/2401/001.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT arrivée en séance à 20h07 n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2020/2401/001 et 2020/2401/002.

**Excusé(es)** : M Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Maud CANAC-MONTERISI.

**Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine SALBREUX.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Le premier point concerne une demande de fonds de concours, et le second point à traiter est l'adhésion au contrat résineux Gaillard-Rondino. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

**DELIBERATIONS** :

**2020/2401/001– Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2019.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

**2020/2401/002 – Désignation du secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Ghislaine SALBREUX comme secrétaire de séance.

**2020/2401/003– Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AE n°44.**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un administré a l'intention d'acquérir la parcelle située 373 Chemin de l'Aubépin, cadastrée section AE n° 44 d'une superficie de 2 875 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

**2020/2401/004– Droit de préemption urbain : Parcelles cadastrées section AC n°111, 112 et 113.**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir les parcelles situées 159 Route de Mâcon, cadastrées section AC n° 111, 112 et 113 d'une superficie de 549 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

**2020/2401/005– Droit de préemption urbain : Parcelles cadastrées section AB n°147, et n° 153.**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir les parcelles situées

439 Chemin du Champ de Foire, cadastrées section AB n° 147 et n° 153 d'une superficie de 802 m<sup>2</sup>.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

**2020/2401/006– Droit de préemption urbain : Parcelles cadastrées section E n°586, et E n° 584.**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'échanger les parcelles situées aux Allogniers cadastrées section E n° 586 et E n° 584 d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

**2020/2401/007 – Modification des horaires de l'école afin d'augmenter le temps méridien.**

Suzanne CHANUT rappelle au conseil les raisons de cette proposition de modification des horaires du temps méridien. Les effectifs sont en hausse importante ces 3 dernières années, passant en élémentaire de 80 à 107 actuellement. L'an dernier, dans les locaux de l'ancien restaurant un test de deux services a été mis en place pour limiter les désagréments, bruit et agitation des enfants. Le test ayant été concluant, l'organisation des deux services a été mise en place dans la nouvelle salle de restaurant à la rentrée 2019 pour un meilleur accueil des enfants et des conditions de travail des salariées plus sereines. Actuellement, les services se chevauchent de 10 minutes et les enfants n'ont pas suffisamment de temps pour manger au 2<sup>ème</sup> service. L'an dernier les membres du restaurant scolaire ont adressé aux parents un questionnaire sur la mise en place du double service et la modification des horaires que cela implique. Les parents ont répondu favorablement à ce changement. Puis Madame CHANUT explique la mise en place d'un groupe de travail formé par des élus, un représentant des parents d'élèves, la Directrice de l'école, le Centre de Loisirs éducatifs en Mâconnais (responsable de la garderie périscolaire) et la Présidente du restaurant scolaire. Ce groupe s'est réuni le 9 janvier afin de travailler sur cette modification d'horaire. Elle mentionne que pour la mairie l'élément important est l'effectif sur le temps méridien. En effet, depuis le lancement du projet de construction du restaurant scolaire, on constate une nette augmentation des effectifs, pour arriver certains jours à 107 repas en primaire et 48 en maternelle. Puis Mme CHANUT reprend les différentes propositions (modification d'un quart d'heure ou d'une demi-heure) et explique qu'une synthèse a été faite à partir des différents éléments (prise en compte du nombre d'élèves qui fréquentent la garderie du matin, qui utilisent le service de transport, des effectifs au restaurant scolaire...). Toutes les personnes consultées à l'exception des enseignantes étaient favorables au changement. Il en ressort également que l'allongement du temps méridien d'un quart d'heure ne sera pas suffisant car il est nécessaire de prévoir un temps de 15 minutes entre les deux services pour la désinfection et le dressage des tables. Suzanne CHANUT explique que le groupe de travail a retenu une augmentation du temps méridien de 30 minutes et a choisi de proposer la modification des horaires de l'école comme suit : 8h30-11h45/13h45-16h30 afin de mettre en place un deuxième service qui ne soit pas trop tard pour les enfants. Elle précise qu'il conviendra de mettre en place des animations pour les enfants sur ce temps qui sera plus long, et propose que la Directrice du centre de loisirs prenne la direction du temps méridien. Suzanne CHANUT indique également que lors du travail sur le temps méridien, il a été mis en évidence un problème d'effectif en maternelle (48 enfants pour 50 places, dont 6 grandes sections qui mangent actuellement en primaire). Il conviendra de décider d'une nouvelle organisation (double service en maternelle ou passage de toutes les grandes sections en primaire). Jean-André GUILLERMIN souligne la qualité des repas et un taux de fréquentation très élevé du restaurant scolaire. Robert LUQUET signale que la commune augmente en population alors que dans les environs la population a plutôt tendance à diminuer. D'autre part, Suzanne CHANUT évoque que le changement d'horaire impacte les 7 enfants de la classe Unité Locale d'Inclusion Scolaire. Actuellement ces enfants disposent d'un seul taxi ce qui fait un temps de trajet très long pour le premier enfant (environ 1 heure). La commune demandera à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de mettre en place un deuxième taxi. Enfin, Ingrid GAY alerte les élus sur la nécessité de revoir le tarif du repas, notamment avec la mise en place d'animation qui aura un coût supérieur pour la commune et l'allongement du temps de garderie le midi. Pour conclure, Suzanne CHANUT annonce qu'il y aura encore plusieurs choix à faire pour l'organisation définitive de ce temps méridien.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De modifier les horaires de l'école dès la prochaine rentrée de septembre 2020 à savoir 8h30-11h45 / 13h45-16h30 ;
- Autorise le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

## **POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

### **Dérogation scolaire :**

Monsieur le Maire présente une demande de dérogation scolaire de parents résidant à Chevagny les Chevières et qui souhaiteraient scolariser leur enfant à La Roche Vineuse. Il précise que les parents ont déjà fait une demande qui leur a été refusée et qu'ils souhaitent faire une nouvelle demande. Ensuite, Monsieur LUQUET rappelle la décision prise par les élus de refuser les dérogations à la rentrée 2019. Après discussion les élus décident de se prononcer lorsque les parents auront fait une demande écrite comme cela leur a été demandé.

## **DELIBERATIONS.**

### **2020/2401/008 – Demande de subventions, dotations et fonds de concours pour l'école de musique.**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif d'attribution de la subvention de Mâconnais Beaujolais Agglomération à l'école de musique se fait désormais par l'attribution de fonds de concours aux communes.

Il propose de solliciter l'aide de MBA au titre du fonds de concours pour le fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical, et précise que l'intégralité du montant perçu par la commune sera reversée à l'association qui gère l'école de musique. Une convention sera établie avec MBA.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à :
  - Signer le dossier de demande de fonds de concours ;
  - Signer les conventions afférentes ;
  - Signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **2020/2401/009 – Adhésion au contrat résineux GAILLARD-RONDINO.**

Dominique JOBARD présente la proposition de l'Office Nationale des Forêts.

Vu le Code Forestier, articles L 144-1 à L 144-5 et réglementaires correspondants ;

Vu le règlement des ventes de bois, approuvé par la résolution n°2005-11 du CA de l'ONF du 22 septembre 2005 (JO du 13/04/06) ;

Vu le cahier des clauses générales des ventes de bois sur pied à la mesure ;

Après avoir examiné (dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires) le texte du contrat d'approvisionnement de la Société Gaillard-Rondino, qui lui a été présenté par l'Office National des Forêts, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1- **VALIDE** le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied par contrat négocié de gré à gré, les bois des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2020 et portant les numéros suivants :  
N° 2i,3i,5f,7f,9f,10e,10f,12f et 24 avec l'entreprise GAILLARD-RONDINO et toute nouvelle entreprise pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits.

Essence concernée **PIN NOIR** - volume approximatif envisagé : 300m3.

2- Accepte toutes les clauses techniques et financières du contrat d'approvisionnement.

3- Décide que la vente se fera par les soins de l'ONF, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement par une vente de bois sur pied à la mesure.

4- Dit que le paiement de l'intégralité de la valeur de la coupe interviendra selon la grille de prix annexée au contrat (*types de produits x prix unitaire*).

Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application des articles L 214-7 et L 214-8 du code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

5- Accepte sur son territoire communal relevant du régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement National d'Exploitation Forestière.

6- Interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Bâtiment de l'ancienne Trésorerie : Monsieur Robert LUQUET informe les élus que La Poste ne souhaite pas donner suite pour l'utilisation de l'ancien bâtiment du Trésor Public.

Affouages : Dominique JOBARD fait savoir que le lot non terminé de l'année passée a été partagé entre deux affouagistes. Pour cette année il y avait uniquement 3 affouagistes inscrits, dont une personne qui ne s'est pas manifestée lors du tirage au sort. Un affouagiste s'est plaint de ne pas avoir suffisamment de bois sur sa coupe. Un rendez-vous est pris samedi 25 janvier avec cette personne, Messieurs BILLOD, GUILLERMIN et JOBARD de la commission.

Tour de Saône-et-Loire : Robert LUQUET et Jacques PEREIRA ont rencontré M. Joël MILLARD. L'étape du 19 avril 2020 partira de La Roche Vineuse à 13h15 avec 2 passages dans le village. Il y aura environ 132 coureurs pour 22 équipes. Corinne MERLIN demande s'il est possible de mettre en place des animations avec les viticulteurs. Robert LUQUET lui indique qu'il faudra prendre contact avec les organisateurs.

Tournage du film à Berzé le Chatel : Robert LUQUET a été sollicité par le maire de Berzé le Chatel ainsi que par l'équipe technique du film qui ont besoin de différents lieux pour le stationnement, les figurants, les acteurs.... Ils ont notamment demandé à pouvoir utiliser le parking poids lourd, le parking vers le stade de foot et la salle des fêtes. Le tournage aura lieu en mars sur une période possible de 3 semaines.

### **DELIBERATION.**

2020/2401/010 - Projet de motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin : Corinne MERLIN présente un courrier de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin reçu en mairie, pour une motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin. Elle indique que la filière viticole a très peu d'information. La mise en place de la taxe sur les vins Français engendre le blocage de nombreuses ventes pour les Etats Unis, ainsi que la diminution des marges de façon significative pour les producteurs. Mme MERLIN indique que 60 % des ventes de Pouilly Fuissé sont exportés vers les Etats Unis, et propose de voter cette motion pour soutenir la filière.

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales ;

- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

### **TOUR DE TABLE :**

Comité des Fêtes : Florian BOUCHARD a assisté à l'assemblée générale du comité des fêtes. Cette association est bénéficiaire sur toutes les manifestations. Il indique ensuite les dates des manifestations pour l'année 2020. Le thé dansant qui fonctionne très bien, aura lieu le 6 décembre, le repas des aînés le 4 octobre et les vendanges de l'humour sont prévues le 14 novembre. Cette année l'association a mis en place le broyage des sapins qui sera renouvelé l'année prochaine. Ensuite, Florian BOUCHARD explique que le nouveau Président de l'association, M. MENDEZ souhaite mettre en place les feux de la St Jean. Enfin, il fait savoir que l'association ne demande pas de subvention cette année. Robert LUQUET indique que l'association souhaite recruter de nouveaux membres.

Ecole de musique : Suzanne CHANUT informe que le concert de l'école de musique aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2020 à la salle des fêtes de 16h00 à 18h00.

Ecole : Suzanne CHANUT fait savoir qu'avec Monsieur le Maire, elle a rencontré la Directrice de l'école et la Présidente du restaurant scolaire. La Directrice propose une charte commune pour l'école, le restaurant scolaire et le temps périscolaire pour la rentrée de septembre 2020. Elle indique également que les jeux seront mis en commun après les vacances de février.

Assainissement : Dominique JOBARD précise que le SIA du Fil a été dissout le 31 décembre 2019 et la compétence assainissement a été transférée à Mâconnais Beaujolais Agglomération du syndicat d'assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis cette date la technicienne du SIA du Fil exerce son métier à MBA. Plusieurs de ses dossiers sont toutefois restés à la mairie. Il précise avoir demandé à l'agent d'évacuer les dossiers restants avant la fin du mois de janvier en accord avec le maire. Robert LUQUET ajoute qu'un courrier sera envoyé à MBA si rien n'est fait à la fin du mois. Ensuite Dominique JOBARD dit qu'un rendez vous est fixé au 13 février avec MBA pour faire l'inventaire du réseau d'eau pluvial (compétence de MBA). Enfin, Dominique JOBARD fait savoir que le marché de la station a été attribué à un groupement d'entreprise (BP2E, Zieger, Renaud-Duby) et notifié en décembre.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : Dominique JOBARD indique que la canalisation de 125 mm qui avait cassé en 2014 dans la galerie sous le TGV et la RCEA sera remplacée ce printemps. Ce tronçon qui alimente notre commune sera hors service pendant ce chantier (3 semaines). Il faudra au préalable réaliser le changement d'une autre canalisation sur Milly Lamartine afin de pouvoir alimenter La Roche Vineuse par un autre réseau pendant les travaux.

Syndicat du Hameau de l'Eau Vive : Suzanne CHANUT fait savoir qu'elle a été sollicitée par l'eau vive pour savoir si l'école de musique souhaite récupérer des partitions et un porte-drapeau actuellement stockés à l'eau vive.

Déracinés : Corinne MERLIN annonce que la famille hébergée par l'association déracinés a déménagé dans un logement communal au-dessus de la poste. Le père travaille pour une entreprise qui enfouit la fibre. Une nouvelle famille a emménagé dans le logement mis à disposition de l'association Déracinés. Ce logement a permis un regroupement de la famille.

Don du sang : Robert LUQUET a assisté à l'assemblée générale du don du sang. Les dons sont en baisse. L'association rencontre des difficultés pour organiser ses collectes, car il y a un manque de médecin. Ingrid GAY demande s'il est possible de faire un courrier pour soutenir l'association. Afin de faire perdurer les collectes dans la commune, un courrier sera envoyé à l'Etablissement Français du Sang.

Travaux : Michel ROCHETTE porte à connaissance des travaux sur un terrain en Linde.

Demeures Access : Dominique JOBARD demande des informations sur les travaux du lotissement, notamment sur les tuyaux qui sont apparents. Jean-André GUILLERMIN se rendra sur place pour aller

constater et prendra contact avec Demeures Access notamment pour connaître les aménagements proposés pour la gestion des eaux pluviales en lien avec la réunion tenue le 16 décembre 2019 entre Demeures Access et Messieurs PEREIRA et GUILLERMIN.

**Dates** : Monsieur le Maire fait part de différentes dates :

17 février 2020 : 18h00 Préparation du budget ;

21 février 2020 : 20h00 Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22 h 20.

***Le prochain Conseil municipal se tiendra le 21 février 2020 à 20h00.***